

AFFAIRE N° 14 /

O B J E T : Construction scolaires : Fonds Scolaires Départemental 1984

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT ET DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Conseil Général de la Réunion m'a notifié le 1er Février 1984 un arrêté portant attribution pour l'année 1984 d'une subvention de 903 674,56 Francs.

Cette subvention a pour objet la construction, la réparation et l'entretien des locaux scolaires municipaux et son inscription sera faite sur le chapitre budgétaire réservé en la matière.

A cet effet, une liste de travaux a été retenue (cf. en annexe)

C'est pourquoi, je vous demande :

- d'approuver la liste des travaux à effectuer

- de m'autoriser à demander après mandatement des dépenses le déblocage du solde de la subvention comme le prévoit l'arrêté n° 488 DAGE/4 du 1er Février 1984

Je mets la question aux voix.

.../...

LISTE DES TRAVAUX1/ - ECOLE JULES REYDELLET B

. Ravalement ..... 100 000,00 F

2/ - ECOLE CANDIDE AZEMA A & B

. Etanchéité ..... 100 000,00 F

3/ - ECOLE PRIMAIRE CHAMP FLEURI

. Ravalement ..... 100 000,00 F

4/ - ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LES BADAMIERS

. Etanchéité partielle ..... 100 000,00 F

5/ - COLLEGE Raoul HOARAU - LA MONTAGNE

. Ravalement ..... 150 000,00 F

- ECOLES MATERNELLES

. Divers travaux ..... 353 674,56

---

AVIS DES COMMISSIONS :

Travaux Publics - E.C.T.L. - Finances : Favorables.

---

LE MAIRE : Ce sont d'anciennes écoles. Il s'agit de faire des ravalements.

M. BOX : Je vois qu'il y a étanchéité partielle pour 100 000 FF à Badamiers et étanchéité à Azéma pour 100 000 FF. Pourquoi y a-t-il le même prix pour étanchéité totale et étanchéité partielle ?

M. FOURNEL : Il n'est pas toujours nécessaire de faire la totalité de l'é-

.../...

tanchéité. On ne reprend les toitures que là où il y a des fuites.

M. BOX : Quelle sera la quantité de travail à fournir par rapport au prix ? Combien de classes y a-t-il ? Quelle est la surface approximative ?

M. FOURNEL : L'école des Badamiers compte 32 classes, et l'école Azéma, un peu moins. Mais, ce n'est pas vraiment l'objet, puisque l'on refait des reprises d'étanchéité ; il ne s'agit pas d'une réfection totale pour chacun de ces groupes scolaires. Aux Badamiers, ce sont des classes isolées ; il y a certaines classes qui ont des fuites ; on ne reprend donc que celles-ci. A Candide Azéma, c'est la même chose : il y a deux corps de bâtiments ; les travaux ne portent que sur un seul.

M. BOX : Les travaux seront-ils faits par la Mairie elle-même ?

M. FOURNEL : Non. Ils seront confiés à une entreprise, après consultation.

LE MAIRE : Je mets aux voix. Le rapport, ainsi que l'avis des commissions sont adoptés à l'UNANIMITÉ.

-----o-o-o-o-o-o-----

Regn à la Préfecture  
le 14/06/1984